REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 147/PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU la Loi N°65-20 du 13 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU le Décret N°145/PR du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°4/PR-SGG du 6 janvier 1968, portant nomination du Directeur de la Sûreté Nationale ;

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Sous-Lieutenant Arcade KITOYI est nommé Directeur de la Sûreté Nationale, en remplacement du Lieutenant Augustin ADJANOHOUN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°4/PR-SGG du 6 janvier 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Mai 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

Sous-Lieutenant Michel AIKPE

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MIS 2 - DAI 2 - DSN 4 - EMG-FAD 4 - DGN 4 - SGG 4 - IAA 1 Ministères 9 - CMR 4 - DGAJL 2 - Trésor 4 DB-CF-DC-Solde-DI 5 - Dtion Stat. 2 - Dtion Plan 2 - Intéressés 2 - JORD 1. Gde Chanc. 1